

# LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

## Cameroun

Rapport national



PARADIGM  
INITIATIVE



# LONDA 2025

## Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative  
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

**Copyright ©2026 Paradigm Initiative**

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.  
media@paradigmhq.org  
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution  
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de  
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



# CAMEROUN

Par Rigobert Kenmogne

## Résumé exécutif

Au Cameroun, l'année 2025 a enregistré plusieurs coupures et perturbations d'Internet<sup>1</sup>, des incidents techniques du réseau, des pratiques de contrôle et de surveillance des données à caractère personnel, des intimidations de journalistes pour avoir exprimé leurs opinions ; ce qui constituent des cas de violations des droits numériques. Le présent rapport vise à présenter l'impact des violations sur le respect de l'état de droit et la promotion de la démocratie, mais aussi à identifier des efforts mis en place devant contribuer à l'inclusion numérique et limiter les manque-

ments. Notre préoccupation consiste à déterminer les mécanismes de violations des droits numériques et des libertés sur Internet sur la base des pratiques diverses et des lois en vigueur au Cameroun, à évaluer les manquements du cadre juridique qui existe et enfin à évaluer les avancées, notamment les nouvelles lois en faveur du respect des droits numériques et de la promotion de l'inclusion numérique.

Notre méthode de recherche obéit à une approche mixte, combinant des entretiens et

témoignages semi-structurés avec les utilisateurs et acteurs de l'écosystème Internet, ainsi qu'une analyse quantitative des données de violations et des avancées enregistrées dans les systèmes de télécommunications, des plateformes et des utilisateurs Internet pour une période couvrant l'année 2025. La méthodologie générale utilise The Score Index de Paradigm Initiative.<sup>2</sup> Les données contenues dans ce rapport sont collectées à travers l'examen documentaire des lois, des documents de politique gouvernementale, des articles de presse et des déclarations publiques d'une part ; l'analyse comparative des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et l'analyse des progrès en matière de politiques numériques d'autre part.

Les cas de violations des droits numériques au Cameroun en 2025 sont au cœur de nos préoccupations au regard du contexte so-

ciopolitique. Les violations enregistrées sont entre autres, des coupures d'Internet, des arrestations de journalistes et d'activistes, des censures de sites web, des blocages de sites web, des blocages de réseaux sociaux, des perturbations du réseau Internet, des contrôles des communications ou des systèmes de surveillance de masse et des vols de données à caractère personnel. Le rapport 2025 analyse le cadre juridique qui couvre le paysage numérique du Cameroun à travers les lois suivantes : la loi de 2024 portant protection des données à caractère personnel, la loi de 2023 portant protection des enfants en ligne<sup>3</sup>, la loi de 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité,<sup>4</sup> la loi de 2010 sur les communications électroniques,<sup>5</sup> la loi-cadre de 2011 portant protection du consommateur,<sup>6</sup> et le décret de 2012 fixant les modalités de gestion du Fonds Spécial des Télécommunications.<sup>7</sup> En raison du contexte sociopoli-

1. Reuters "Cameroon's Internet access disrupted as election protests continue" <https://www.reuters.com/world/africa/internet-connectivity-cameroon-is-significantly-disrupted-netblocks-says-2025-10-23/> (Consulté le 20 décembre 2025).
2. Paradigm Initiative "The Score (TS) Index" <https://paradigmhq.org/londa-score-index/#:~:text=Where%20there%20is%20a%20bill,publishes%20reports%20of%20actions%20taken.&text=When%20countries%20issue%20content%20removal,allows%20a%20right%20of%20appeal.> (consulté le 24 novembre 2025).
3. Présidence de la République du Cameroun. "Loi N°2023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne au Cameroun" <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9701-loi-n-2023-009-du-25-07-2023> (consulté le 24 novembre 2025).
4. Agence de régulation des télécommunications. "Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative a la cybersécurité et la cybercriminalité au cameroon" [https://www.art.cm/sites/default/files/documents/loi\\_2010-012\\_cybersecurite\\_cybercriminalite.pdf](https://www.art.cm/sites/default/files/documents/loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf) (consulté le 24 novembre 2025).
5. Agence de régulation des télécommunications. "Loi N° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun" [https://www.art.cm/sites/default/files/documents/Loi\\_2010-013\\_communications\\_electroniques.pdf](https://www.art.cm/sites/default/files/documents/Loi_2010-013_communications_electroniques.pdf) (consulté le 24 novembre 2025).
6. Ministère du Commerce. "Loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au cameroon" <https://www.mincommerce.gov.cm/sites/default/files/documents/loi-cadre-n-2011-012-du-06-mai-2011-portant-protection-du-consommateur-au-cameroon.pdf> (consulté le 24 novembre 2025).
7. Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication. "Décret N° 2012/308 du 26 juin 2012 fixant les modalités de gestion du Fonds Spécial des Télécommunications" [https://www.antic.cm/images/stories/data/IMG/pdf/decrets/Modalites\\_de%20gestion\\_FST-26-06-2012.pdf](https://www.antic.cm/images/stories/data/IMG/pdf/decrets/Modalites_de%20gestion_FST-26-06-2012.pdf). (consulté le 24 novembre 2025).

tique, notamment l'élection présidentielle du 12 octobre 2025,<sup>8</sup> le Cameroun a enregistré des coupures d'Internet majeures dans la période du 23 octobre au 7 novembre 2025 selon un rapport de OONI<sup>9</sup>. L'ensemble des systèmes de communications électroniques a été sérieusement perturbé avant et après la

proclamation des résultats de l'élection présidentielle.



8. Business Human Rights "Cameroun: Perturbations de l'accès à internet alors que le pays attend les résultats de l'élection présidentielle" <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/cameroun-perturbations-de-lacc%C3%A8s-%C3%A0-internet-alors-que-le-pays-attend-les-r%C3%A9sultats-de-l%C3%A9lection-pr%C3%A9sidentielle/> (consulté le 24 novembre 2025).

9.

## Introduction

Le PIB réel du Cameroun a augmenté de 3,5 % entre 2024 et 2025, contre 3,2 % en 2023.<sup>10</sup> Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et compte 28,37 millions d'habitants en 2023.<sup>11</sup> En 2025, le taux de pénétration du téléphone mobile a atteint 87 %, pour un taux de pénétration d'Internet de 41,9 % avec un taux de progression de +2,6 % en un an.<sup>12</sup> Le taux de couverture 4G / 5G du territoire a atteint 64,72 % (4G). Le Cameroun enregistre plus de 25 millions d'appareils connectés avec 12,87 millions d'internautes.<sup>13</sup> Selon un rapport intitulé « État du développement numérique et tendances en Afrique : défis et opportunités », publié en avril 2025 par l'Union internationale des télécommunications (UIT), plus de 40 %

des Camerounais ont utilisé l'Internet à titre individuel en 2023<sup>14</sup>. Dans le cadre de l'évolution des TIC en Afrique pour l'année 2025, le Cameroun occupe le 30e rang<sup>15</sup> sur 42 pays avec 46,3 points, ce qui indique une progression du pays dans le secteur des TIC en Afrique.

En 2025, le Cameroun a fait une légère avancée dans sa stratégie pour le développement de son écosystème Internet. En 2025, la Stratégie Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30)<sup>16</sup> qui définit les grands axes de développement des infrastructures et de la croissance technologique a enregistré une progression selon un rapport<sup>17</sup> du comité de pilotage. La réforme des lois sur les technol-

10. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2025/07/15/cameroon-economic-update-harnessing-forests-and-natural-wealth-for-sustainable-growth>
11. Banque Mondiale "Cameroun" <https://www.banquemondiale.org/ext/fr/country/cameroon> (consulté le 24 novembre 2025).
12. Kamer Android. "Internet et réseaux sociaux au Cameroun : les chiffres clés de 2025" [https://kamer-android.com/2025/02/26/internet-et-reseaux-sociaux-au-cameroun-les-chiffres-cles-de-2025/?srsltid=AfmBOoqjkOt-OmpuDJhU4Uj3LSP0YUCDtYoMKz4bB\\_9hm569qg5SPKVw1](https://kamer-android.com/2025/02/26/internet-et-reseaux-sociaux-au-cameroun-les-chiffres-cles-de-2025/?srsltid=AfmBOoqjkOt-OmpuDJhU4Uj3LSP0YUCDtYoMKz4bB_9hm569qg5SPKVw1) (Consulté le 24 novembre 2025).
13. Team France 'Fiche de marché – Télécoms, Internet et Broadcast' <https://www.teamfrance-export.fr/fiche-marche/tech/telecom-internet-et-broadcast/CM> (consulté le 24 novembre 2025).
14. Investir au Cameroun. "Internet : avec plus de 40% d'individus actifs, le Cameroun dépasse la moyenne en Afrique malgré le retard sur le haut débit" <https://www.investiraucameroun.com/telecom/1606-22118-internet-avec-plus-de-40-d-individus-actifs-le-cameroun-depasse-la-moyenne-en-afrique-malgre-le-retard-sur-le-haut-debit> (Consulté le 24 novembre 2025).
15. Agence Ecofin. "Développement des TIC en Afrique : le Maroc en tête du classement 2025 de l'UIT" <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/0307-129737-developpement-des-tic-en-afrique-le-maroc-en-tete-du-classement-2025-de-l-uit#:~:text=Le%20Maroc%2C%20la%20Libye%20et%20Maurice%20figurent,Developpement%20Index%20%2C%20BB%2C%20publi%C3%A9e%20le%20mercredi%20> (Consulté le 20 décembre 2025).
16. Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire 'SND30' <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/>
17. Minepat. "Mise en œuvre de la SND30" <https://minepat.gov.cm/2025/12/16/mise-en-oeuvre-de-la-snd30-des-progres-significatifs-enregistres/#:~:text=La%20session%20de%202025%20du,ajuster%20la%20trajectoire%202025%2D2030.> (Consulté le 20 décembre 2025).

ogies de l'information et de la communication (TIC) entamée n'a pas beaucoup évolué en 2025 malgré l'annonce du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) de finaliser dans l'urgence la relecture de plusieurs lois.

## Accès à Internet et

## perturbations du

## réseau

Le Cameroun a enregistré au mois d'octobre et novembre 2025 plusieurs perturbations d'Internet et des réseaux de télécommunications.<sup>18</sup> Dans le cadre de la crise post-électorale, les réseaux Internet ont été complètement coupés pendant plusieurs heures dans la matinée du 23 octobre 2025, date

initialement prévue pour la proclamation des résultats de l'élection présidentielle par le Conseil constitutionnel du Cameroun. Selon un rapport publié par OONI,<sup>19</sup> des perturbations partielles du réseau Internet ont été intenses entre le 1er et le 7 novembre 2025 sur les grandes plateformes, notamment TikTok, Facebook, Instagram et Telegram. Dans la même période, les communications et les services de messagerie ont été perturbés dans le pays<sup>20</sup>.

Le Cameroun est l'un des pays en Afrique subsaharienne dont les prix du haut débit Internet restent encore élevés<sup>21</sup>. Malgré les coûts élevés, la qualité des services Internet est régulièrement de mauvaise qualité.<sup>22</sup> Chez Orange Cameroun et MTN, 2 Giga Octet coûtent 1000 FCFA (1,80 USD) pour 24 h. Chez Camtel, 1 Giga Octet coûte 500 FCFA (0,90 USD). Les paramètres facilitant la connexion sans crédits Internet pour les opérateurs MTN et Orange ont été désactivés pour les utilisateurs au cours des mois d'octobre et novembre 2025.

18. Investir au Cameroun 'Internet perturbé au Cameroun à cause d'une panne sur des câbles sous-marins' <https://www.investiraucameroun.com/telecom/1503-20447-internet-perturbe-au-cameroun-a-cause-d-une-panne-sur-des-cables-sous-marins> (consulté le 24 novembre 2025).

19. OONI. "Cameroon blocked social media amid post-election protests" <https://explorer.ooni.org/findings/393608039300> (consulté le 24 novembre 2025).

20. Investir au Cameroun "Mauvaise qualité du réseau : Camtel et Orange Cameroun se renvoient la responsabilité, dans un climat de mécontentement" <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1802-21669-mauvaise-qualite-du-reseau-camtel-et-orange-cameroun-se-renvoient-la-responsabilite-dans-un-climat-de-mecontentement> (Consulté le 20 décembre 2025).

21. Agence Ecofin. "En Afrique subsaharienne le prix du haut débit reste le plus cher" <https://www.agenceecofin.com/actualites/2104-127727-en-afrique-subsaharienne-le-prix-du-haut-debit-reste-le-plus-cher-du-monde-uit> (Consulté le 20 décembre 2025).

22. Investir au Cameroun. "Mauvaise qualité du réseau : Camtel et Orange Cameroun se renvoient la responsabilité, dans un climat de mécontentement" <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1802-21669-mauvaise-qualite-du-reseau-camtel-et-orange-cameroun-se-renvoient-la-responsabilite-dans-un-climat-de-mecontentement> (consulté le 24 novembre 2025).

Les perturbations des réseaux Internet, volontaires ou involontaires, constituent une violation du principe 38(2) de la Déclaration de principes de la CADHP qui indique que « les États ne tolèrent pas et ne s'impliquent pas dans l'interruption de l'accès à Internet et d'autres technologies numériques ciblant des segments de la population ou une population toute entière ».

## Liberté d'expression et accès à l'information

En 2025, la liberté d'expression au Cameroun a été très menacée en raison de l'élection présidentielle. Des journalistes, des activistes et des blogueurs ont été intimidés directement ou indirectement pour leur opinion en ligne ou leur choix politique. Un mois avant l'élection présidentielle, une lettre du président du Conseil National de la communication (CNC) a demandé la suspension, à compter du 27 septembre 2025, des émissions de débats politiques<sup>23</sup> dans plusieurs

médias privés, notamment Radio Télévision Siantou et Equinoxe TV.

La crise postélectorale<sup>24</sup> qui a secoué l'ensemble du pays s'ajoute aux crises politiques dans les deux régions anglophones, ce qui continue d'impacter négativement la vie sociale et la liberté d'expression au Cameroun. Dans ce contexte de crise, la désinformation politique est croissante avec des conséquences sur les jeunes filles et les femmes engagées en politique<sup>25</sup>.

Depuis bientôt 10 ans, les discours de haine opposent généralement les militants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), parti au pouvoir d'une part et les militants des partis de l'opposition, notamment le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC)<sup>26</sup> et le Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale (PCRN)<sup>27</sup> d'autre part. Au Cameroun, la loi n° 2019/020 sanctionne les discours de haine.<sup>28</sup> En 2025, aucune condamnation explicite pour des discours de haine n'a été prononcée au Cameroun.

Depuis l'élection du 12 octobre 2025, les

23. DW "Présidentielle au Cameroun : les médias en spectateurs" <https://www.dw.com/fr/cameroun-medias-debats-politiques/a-73981995> (consulté le 20 Décembre 2025).

24. Amnesty International 'Cameroon rampant atrocities amid anglophone regions must be stopped' <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/07/cameroon-rampant-atrocities-amid-anglophone-regions-must-be-stopped/> (consulté le 24 novembre 2025).

25. WACSI " Désinformation au Cameroun : comment les faux récits affectent les droits des filles et des femmes" <https://fr.wacsi.org/wp-content/uploads/2025/07/Issue-Paper-FR-Desinformation-au-Cameroun-comment-les-faux-recits-affectent-les-droits-des-filles-et-des-femmes-2.pdf> (Consulté le 20 décembre 2025).

26. MRC <https://mrcparty.net/>

27. PCRN <https://www.pcrn-france.fr/>

28. Article 241(2), loi n° 2019/020 du 24 décembre 2019, complétant certaines dispositions de la loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal

revendications des droits de la communauté LGBTQ+ se font de plus en plus ressentir. Cette revendication pour le respect des droits des LGBTQ+ est portée par Me Alice Nkom,<sup>29</sup> Avocate et défenseure des droits humains. Certaines dispositions de la loi du 12 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité étouffent les libertés d'expression, notamment l'article 78<sup>30</sup> qui réprime « celui qui publie ou propage par voie de communications électroniques ou d'un système d'information, une nouvelle sans pouvoir en rapporter la preuve de véracité ou justifier qu'il avait de bonnes raisons de croire à la vérité de ladite nouvelle »<sup>31</sup>, ainsi que les communications des communautés LGBTQ+ ». <sup>32</sup>

En 2025, le rapport de transparence de Meta indique que le gouvernement camerounais a effectué une (01) demande d'accès aux données pour des procédures légales auprès de Meta<sup>33</sup> et une (01) demande de données d'utilisateurs de comptes. Aucune demande de divulgation d'urgence n'a été faite durant cette période.

Entre 2023 et 2025, 38 restrictions<sup>34</sup> mondiales demandées par Meta sur la base des standards de la communauté ont été appliquées aux utilisateurs de la plateforme au Cameroun.

L'ensemble des données demandées concernent les cas de procédure judiciaire. Les restrictions de contenus ont été effectuées par Meta sur la base de la législation camerounaise, notamment la loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité durant la même période. Meta a répondu aux demandes d'accès aux données du gouvernement camerounais, mais le taux de conformité et de diligence raisonnable n'a pas été indiqué. Le gouvernement n'a effectué aucune demande de retrait de données des utilisateurs sur la plateforme TikTok. En 2025, Google <sup>35</sup> n'a reçu aucune demande de retrait de contenu par le gouvernement. Dans le cadre de la liberté d'expression, l'État continue de contrôler certains médias, des contenus sensibles en ligne et les opinions des leaders d'opposition et certains journalistes, attitude contraire au

29. BBC "Je défendrai toujours les homosexuels car on les jette en prison comme des chiens" <https://www.bbc.com/afrique/articles/c30n6j3gng8o> (consulté le 24 novembre 2025).

30. AFAD "Cameroun-Loi-relative-a-la-cybersecurite-et-a-la-cybercriminalite-du-21" <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/05/Cameroun-Loi-relative-a-la-cybersecurite-et-a-la-cybercriminalite-du-21-decembre-2010.pdf> (consulté le 20 décembre 2025).

31. Article 78(1), Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

32. Article 83(1), Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

33. Meta. "Cameroon". <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/CM/> (consulté le 24 novembre 2025).

34. Meta. "Cameroon". <https://transparency.meta.com/reports/content-restrictions/country/CM/> (consulté le 24 novembre 2025).

35. Google. "Cameroon". <https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests/CM?hl=en> (consulté le 24 novembre 2025).

principe 41 <sup>36</sup> de la Déclaration africaine des droits de l'homme et des peuples.

## Protection des données

## et confidentialité et

## cybersécurité

Le cyberspace camerounais a été victime de plusieurs types d'attaques en 2025 <sup>37</sup>, notamment des piratages du site web d'Ascoma Cameroon (ASCOMA), <sup>38</sup> des cas d'hameçonnage, d'usurpation des identités, de vols de données à caractère personnel. Face à l'ampleur des cybermenaces, les autorités camerounaises à travers le MINPOSTEL et l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), ainsi que d'autres organisations de la société civile, ont entamé depuis 2023 de vastes campagnes sur la cybersécurité en milieu jeune.

La cybersécurité et la cybercriminalité bénéficient d'un encadrement juridique, à travers la loi de 2010 sur la cybersécurité et la cyber-

criminalité.<sup>39</sup> En 2024, la Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel a été promulguée <sup>40</sup> mais cette loi n'est applicable en matière de sanction en raison de l'absence de désignation des membres de l'Autorité de Protection des Données Personnelles telle que définie par l'article 53.

## Confidentialité et

## surveillance

En 2025, aucune information n'a été publiée sur l'évolution de la surveillance étatique et les technologies déployées à ce sujet. Le Cameroun dispose de caméras de surveillance dans plusieurs carrefours des grandes villes du Cameroun, pour des raisons de sécurité selon les services de police. L'exploitation des données personnelles n'est pas jusqu'ici régie par la loi sur la protection des données personnelles. Les opérations électorales de 2025 n'ont pas bénéficié de cette loi dans la gestion des données.

36. ACHPR. Principe 41 , Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique

37. Rhopen Labs " La cybersécurité au Cameroun en 2025 : un impératif national face aux menaces croissantes et le rôle crucial de soclabs" <https://rhopenlabs.africa/2025/08/29/la-cybersecurite-au-cameroun-en-2025-un-impératif-national-face-aux-menaces-croissantes-et-le-role-crucial-de-soclabs/> (Consulté le 20 décembre 2025).

38. Ransomware "ASCOMA Cameroon" <https://www.ransomware.live/id/QVNDT01BIENhbWVyb29uQHdvcmxkb-GVha3M=> (Consulté le 20 décembre 2025).

39. Article 74, Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

40. Présidence de la République du Cameroun 'Loi n° 2024/017 du 23 décdepubliéembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun' <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10258-loi-n-2024-017-du-23-12-2024-web> (consulté le 24 novembre 2025).

Dans le cadre de l'élection de 2025, des allégations sur l'utilisation de technologies intrusives par le gouvernement ont été rapportées. Ces rumeurs ont fait état des logiciels pouvant suivre, regrouper, tracer et enregistrer des conversations des personnes dans un ou plusieurs groupes WhatsApp afin d'analyser les agissements des utilisateurs. Aucune donnée n'a été rapportée sur les technologies développant des systèmes de suivi de la désinformation.

En 2025 aucune mise à jour sur la surveillance biométrique utilisant des systèmes de reconnaissance faciale (SRF) et autres technologies biométriques pour la surveillance de masse dans les espaces publics et leurs implications pour la vie privée, la non-discrimination et la liberté de réunion n'a été reportée bien que le pays dispose de plusieurs dispositifs de caméras de surveillance dans les rues des grandes villes.

## **Évolution des TIC et des technologies émergentes**

Le Cameroun s'est engagé dans le développement de l'Intelligence Artificielle et de l'innovation technologique. En juillet 2025, les institutions à travers le Ministère des Postes et Télécommunications ont engagé des concertations visant à mettre sur pied un plan stratégique de l'Intelligence Artificielle.<sup>41</sup> Cependant, la non-application de la loi sur la gestion des données à caractère personnel ne favorise pas l'encadrement des technologies émergentes et l'innovation. Toutefois, la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique encourage les États à s'engager pour « le développement, l'utilisation et l'application de l'intelligence artificielle ».<sup>42</sup> Les technologies de reconnaissance faciale ne sont pas encore intégrées dans les processus de développement de l'IA au Cameroun. Aussi, les technologies émergentes comme la blockchain ou la VR/AR ne sont pas encore vulgarisées. La possibilité de participation aux consultations publiques et aux consultations des parties prenantes dans l'élaboration des politiques relatives aux technologies

41. Ministère des Postes et Télécommunications <https://www.minpostel.gov.cm/index.php/en/actualites/485-conia> (consulté le 24 novembre 2025).

42. ACHPR. Principe 39 (6), Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique

nouvelles et émergentes est très faible, car la plupart des organisations consultées sont des organismes du secteur public.

### Inclusion numérique

Dans le cadre du développement des installations technologiques du pays, le Fonds Spécial des Télécommunications prévoit que les opérateurs de télécommunications y contribuent à hauteur de 3 % de leur chiffre d'affaires annuel.<sup>43</sup> Le secteur des TIC dispose d'une deuxième source de financement des télécommunications qui dispose que « Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services sont assujettis au paiement d'une redevance annuelle de 1,5 % de leur chiffre d'affaires hors taxes ».<sup>44</sup> Au cours de la même année, le Projet d'accélération de la transformation numérique du Cameroun (PATNUC)<sup>45</sup> a permis au Cameroun de franchir une nouvelle étape vers l'inclusion numérique avec la validation de la stratégie

nationale de développement du service universel numérique, portée par le ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) avec l'appui de la Banque mondiale.

43. Investir au Cameroun "Dans le cadre du développement des installations technologiques du pays, le Fonds Spécial des Télécommunications prévoit que les opérateurs de télécommunications y contribuent à hauteur de 3 % de leur chiffre d'affaires annuel." Télécommunications : l'ART collecte 73 milliards FCFA de redevances et dégage un bénéfice net de 12 milliards en 2024 - Investir au Cameroun (Consulté le 20 décembre 2025).







44. Article 34 (3), loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 Régissant les communications électroniques au Cameroun

45. PATNUC "Numérique pour tous : le Cameroun valide sa stratégie nationale de service universel!" <https://patnuc.cm/2025/07/11/numerique-pour-tous-le-cameroun-valide-sa-strategie-nationale-de-service-universel/> (Consulté le 20 décembre 2025).

# L'indice Score











Cameroun, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;  
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			En 2025, les coupures d'Internet au Cameroun émanent des opérateurs de télécommunications. Une communication laconique sur les incidents est régulièrement faite sur l'état du réseau par les opérateurs. <sup>46</sup>
Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			La loi de 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité offre des dispositions pour un accès à Internet universel et équitable.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)			Certaines dispositions du Code pénal sanctionnent les fausses nouvelles. <sup>47</sup>



46. <https://afriqueitnews.com/tech-media/internet-perturbe-cameroun-incident-cable-sousmarin-derriere-coupures/#:~:text=les%20coupures%20%2D%20AITN-,Internet%20perturb%C3%A9%20au%20Cameroun%20:%20un%20incident%20sur%20le,sous%E2%80%911marin%20derri%C3%A8re%20les%20coupures&text=Depuis%20le%202023%20octobre%202025,la%20remise%20en%20service%20compl%C3%A8te.> (Consulté le 20 décembre 2025).

47. Article 113, Code Pénal Camerounais.

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)	 2	 3	Le Code pénal sanctionne les cris ou chants séditeux. <sup>48</sup>
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	 3	 1	En 2025, certains hommes de médias ont été harcelés, menacés ou arrêtés en rapport avec leurs opinions sur l'élection présidentielle. <sup>49</sup>
Législation sur la protection des données.	P42	 4	 3	Le Cameroun dispose d'une loi sur la protection des données personnelles, notamment la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 qui n'est applicable qu'en partie. Les entreprises et les parties prenantes doivent se conformer avant juin 2026.
Atteinte à la confidentialité des communications	P38 & P39(4)	 3	 3	En 2025, les demandes de suppression de contenus se font dans le cadre des procédures judiciaires.
Breach of confidentiality of communications	P41	 4	 2	Les invasions sur la confidentialité se font à faible échelle.



48. Article 235, Code Pénal Camerounais.

49. Article 113, Code Pénal Camerounais.

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)			Les efforts de divulgation sont très limités.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			En 2025 une stratégie de l'IA existe. Elle a été actualisée. <sup>50</sup>
Adoption de lois, politiques et mesures spécifiques aux enfants favorisant la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne.	P8 P40(1)			Le Cameroun dispose d'une loi sur la sécurité numérique des enfants. <sup>51</sup>

50. We Are Tech "Le Cameroun développe une stratégie nationale de l'IA adossée à sept piliers" <https://www.weare-tech.africa/fr/fils/actualites/tech/le-cameroun-developpe-une-strategie-nationale-de-l-ia-adossee-a-sept-piliers> (Consulté le 24 novembre 2025).

51. Présidence de la République du Cameroun 'Loi N°2023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne au Cameroun' <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9701-loi-n-2023-009-du-25-07-2023> (consulté le 24 novembre 2025).

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Inclusion numérique	P37(3)			Le gouvernement a mis sur pied un programme national sur les technologies numériques. En 2025, ce programme n'a pas présenté son rapport d'activités.

Total ((us- qu'à 60):	2024: <b>31</b>	<b>2025</b>  <b>27</b>
--------------------------	--------------------	------------------------------

## Conclusion

En raison des opérations électorales, le Cameroun a enregistré en 2025 de multiples perturbations de son réseau Internet. Aucune sanction immédiate du gouvernement n'a été imposée aux opérateurs de télécommunications pour leur manquement dans la fourniture des services Internet. Cependant, quelques mois avant l'élection présidentielle au Cameroun, l'Agence de régulation des télécommunications (ART), le régulateur des services télécoms au Cameroun, a infligé des amendes d'un montant total de 2,6 milliards de FCFA aux opérateurs de téléphonie mobile MTN et Orange Cameroun, pour mauvaise qualité de service<sup>52</sup>.

Ces perturbations ont eu des répercussions sur les pays voisins.<sup>53</sup> Plusieurs principes de

la charte africaine ont été violés, notamment les principes sur la liberté d'expression, l'accès à l'information et la protection des données personnelles.

En dépit de ces violations, le gouvernement présente une volonté d'améliorer les droits numériques et l'inclusion à travers les réformes engagées, lesquelles favorisent les instruments juridiques en matière de droits et libertés numériques.

Le Cameroun a enregistré en 2025 plus de 10 jours de perturbations d'internet visant à étouffer des revendications politiques et à limiter les discours de haine comme c'était le cas en 2017.<sup>54</sup>

52. Investir au Cameroun "Qualité de service : le régulateur télécoms inflige des amendes de 2,6 milliards de FCFA à MTN et Orange Cameroun" <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0707-22216-qualite-de-service-le-regulateur-telecoms-inflige-des-amendes-de-2-6-milliards-de-fcfa-a-mtn-et-orange-cameroun> (Consulté le 20 décembre 2025).

53. Business Human Rights "Cameroun: Perturbations de l'accès à internet alors que le pays attend les résultats de l'élection présidentielle" <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/cameroun-perturbations-de-lacc%C3%A8s-%C3%A0-internet-alors-que-le-pays-attend-les-r%C3%A9sultats-de-l%C3%A9lection-pr%C3%A9sidentielle/> (Consulté le 20 décembre 2025).

54. British Broadcasting Corporation (BBC) <https://www.bbc.com/afrique/region-41449099> (consulté le 24 novembre 2025).

## Recommandations

### Au Gouvernement



- Dresser un rapport sur l'utilisation des données à caractère personnel et des technologies émergentes et la mise en application de la loi sur les données à caractère personnel ;
- Ouvrir les consultations élargies pour la mise en place de la Stratégie Nationale d'Intelligence Artificielle ;
- Faire un audit indépendant et la transparence des marchés technologiques.

### Au Parlement



- Doter le pays de nouvelles lois et réglementations appropriées qui prennent en compte l'évolution des TIC ;
- Renforcer la régulation sur les contenus haineux et dangereux en ligne.

### Aux Organisations de la société civile et des individus



- Développer des actions de plaidoyer, multiplier les activités de sensibilisation sur l'utilisation des données personnelles ;
- Renforcer la capacité des acteurs sur l'IA générative et les droits numériques.

### Aux Entreprises de télécommunications



- Faire une communication transparente sur les perturbations et les incidents sur les réseaux de télécommunications ;
- Limiter l'accès aux données dans les demandes illégales des institutions gouvernementales.



# République centrafricaine

Par Arsène Tungali

## Résumé exécutif

Ce rapport évalue des domaines thématiques tels que l'accès à Internet et les perturbations de celui-ci, la liberté d'expression en ligne et l'accès à l'information, en s'intéressant notamment à la désinformation sexiste, la protection des données et la cybersécurité, la vie privée et la surveillance, une section sur les développements des TIC et les technologies émergentes ainsi qu'une autre sur l'inclusion numérique qui examine également le Fonds de service universel en République centrafricaine (RCA) pour l'année 2025.

Outre les recherches documentaires et les entretiens menés, ce rapport a évalué la conformité du pays à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples dans les domaines couverts, en utilisant l'indice TheScore de Paradigme Initiative, qui s'élève à 30 sur 60. Le rapport se termine par une série de recommandations sur les moyens d'améliorer la situation des droits numériques et l'inclusion dans le pays, s'appuyant sur certaines recommandations du rapport de l'année dernière qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

## Introduction

La République centrafricaine (RCA) est un pays francophone d'Afrique centrale, dont la capitale est Bangui. Elle s'étend sur une superficie de 622 980 km<sup>2</sup> et sa population était estimée à 5,5 millions d'habitants en 2025 par Worldometer (d'après les estimations de l'ONU). Indépendante depuis 1960, la RCA est dirigée par Faustin Archange Touadéra, élu pour la première fois en 2016. Des élections générales ont été convoquées le 28 décembre 2025, lors desquelles le président sortant a été réélu et a entamé son troisième mandat après la réforme constitutionnelle de 2023 qui a supprimé la limitation du nombre de mandats présidentiels.

Sur le plan législatif, ce rapport évoque les lois adoptées en 2024 (relatives à la protection de la vie privée et à la cybersécurité) dont la mise en œuvre accuse encore un retard. Il mentionne également un projet de loi controversé sur la liberté de la presse, adopté par le Parlement en 2025, mais toujours en attente de promulgation par le Président. Ce retard pourrait pénaliser le pays en réintroduisant des sanctions pour des infractions journalistiques déjà dépenalisées, constituant ainsi une menace pour la liberté d'exercer le métier de journaliste. Ce rapport mettra ainsi en lumière certaines avancées, telles que l'util-

isation active de la fibre optique déployée en 2024 et l'arrivée d'au moins un nouvel opérateur sur le marché de la commercialisation de cette capacité ; des efforts qui s'ajoutent à ceux déployés en vue de la mise en œuvre du Fonds de service universel, dont les premières étapes ont été franchies en 2025.

Sur le plan méthodologique, une approche multidimensionnelle sera envisagée, combinant méthodes empiriques et recherches documentaires afin d'évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion en République centrafricaine. Ce rapport se conforme à la Déclaration de principes relative à la liberté d'expression et à l'accès à l'information de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.<sup>1</sup> Chaque question abordée fera l'objet d'une évaluation, à l'aide de tous les indicateurs clés de l'indice TheScore de Paradigm Initiative<sup>2</sup>, qui détermine la portée du rapport.

1. Déclaration de la CADHP : <https://achpr.au.int/en/node/902>(consulté le 14 novembre 2024)

2. L'indice TheScore : TheScore est un indice des droits numériques développé par Paradigm Initiative qui évalue la conformité du pays aux principaux éléments des droits de l'homme et s'inspire de la Déclaration de principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information.

## Accès à Internet et interruptions

En termes de connectivité, Data Reportal<sup>3</sup> indique que 839 000 personnes utilisaient Internet en République centrafricaine début 2025 (contre 616 600 en 2024), soit un taux de pénétration d'Internet de 15,5 % (contre 10,6 % en 2024). On comptait 2,07 millions de connexions mobiles actives (contre 1,86 million en 2024), représentant 38,1 % de la population totale (contre 32 % en 2024). Malheureusement, les plateformes en ligne de l'Agence de régulation ne disposent pas de données actualisées et le site web<sup>4</sup> reste obsolète.

Les progrès présentés ci-dessus constituent un signe positif, s'inscrivant dans la continuité de l'année 2024, que nous avons qualifiée d'« année de la connectivité » dans le rapport Londa 2024. Les citoyens<sup>5</sup> de la RCA ont en effet assisté au déploiement et à la mise en service du câble à fibre optique de 900 km (élément du projet de réseau dorsal centrafricain), reliant le pays à ses voisins, la République du Congo et le Cameroun, ainsi qu'à l'océan Atlantique, et offrant une connectiv-

ité abordable et à haut débit à toute la région. Ce projet, d'un montant de 33 millions d'euros, a été financé conjointement par la Banque africaine de développement et l'Union européenne.

En 2024, le pays comptait encore trois principaux opérateurs (proposant internet et téléphonie) : Telecel Centrafrique, Orange Centrafrique et Moov Africa Centrafrique. Comme dans la plupart des pays africains, les RCA accèdent à internet principalement via leur téléphone mobile. Avec un opérateur comme Moov, 1 000 francs CFA (environ 1,8 USD) donnent droit à 2 Go de données valables 24 h, alors que, selon la Banque mondiale, le revenu journalier dans le pays est extrêmement faible. Le salaire minimum, fixé à 35 000 francs CFA par mois en 2025, équivaut à 1,15 USD par jour. Cependant, une grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté internationale, souvent avec moins de 2,15 USD par jour. Ceci illustre la problématique de l'accessibilité financière à internet en RCA.

En ce qui concerne les perturbations du réseau, aucune coupure d'État n'a été signalée en 2025. Cependant, comme l'année précédente, de nombreux médias ont fait état de la faible qualité de la connexion internet et

3. Numérique 2025 : La République centrafricaine : <https://datareportal.com/reports/digital-2025-central-african-republic> (consulté le 4 décembre 2025)
4. <https://arcep.cf/fr/#>
5. Londres 2024 République centrafricaine: <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2025/09/Londa-24-CAR.pdf> (consulté le 5 février 2026)
6. Centrafrique : Telecel confirme des perturbations sur son réseau: Ministres <https://www.radiondekeluka>.

de certaines interruptions de réseau, notamment chez Telecel, l'un des opérateurs locaux. En août 2025, des étudiants se sont plaints de l'impact négatif du faible débit sur leur productivité scolaire. Des chefs d'entreprise travaillant à l'étranger rencontraient également des difficultés de communication.<sup>6</sup> En octobre 2025, les habitants de Maka 3, un village du sud-ouest de Bangui, déploieraient l'absence de réseau téléphonique, les empêchant de communiquer avec le reste du pays, sans parler de l'accès à internet.<sup>7</sup> Cette situation se retrouve dans de nombreux autres villages africains, moins rentables pour les opérateurs, où les utilisateurs doivent parcourir de longues distances ou se rendre en montagne pour capter du réseau. Face à cette situation, l'État doit trouver des solutions alternatives, notamment en activant des initiatives telles que le Fonds de Service Universel, afin de desservir ces citoyens.

Avec le déploiement de la fibre optique financé par la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne (UE), un point fort du rapport Londa 2024, la République centrafricaine (RCA) a montré des signes encourageants quant à l'accès des

zones rurales à ce réseau. Le Conseil des ministres a annoncé le 17 avril 2025 un accord avec SOS Telecom pour ce déploiement dans les régions de Lobaye, Mambéré-Kadéï, Ouham-Pendé ainsi que sur l'axe Bangui-Bambari. « Ce projet vise à améliorer la connectivité dans des zones souvent isolées, en favorisant l'accès aux services numériques et le développement économique », a déclaré le Conseil des ministres à l'issue de sa réunion.<sup>8</sup> Un diagnostic stratégique sur l'écosystème de l'identité numérique et l'état civil a également été validé, ouvrant la voie à la modernisation des services publics dans tout le pays.

Concrètement, une fois que l'État, par l'intermédiaire de ses partenaires internationaux, a sécurisé le raccordement à une infrastructure telle que la fibre optique, l'étape suivante consiste pour le secteur privé à entrer sur le marché, à demander et à obtenir l'autorisation nécessaire pour déployer et commercialiser la capacité offerte par cette fibre. C'est dans cette optique que l'entreprise brésilienne SOS Telecom a obtenu, en avril 2025, l'autorisation de déployer et de commercialiser la fibre dans les régions isolées.<sup>9</sup>

[org/89872-centrafrique-telecel-confirme-des-perturbations-sur-son-reseau](https://www.ubanguimedias.com/2025/10/22/centrafrique-maka-3-plonge-dans-lisolement-faute-de-reseau-telephonique/)

7. Centrafrique : Maka 3 plongé dans l'isolement, faute de réseau téléphonique : <https://ubanguimedias.com/2025/10/22/centrafrique-maka-3-plonge-dans-lisolement-faute-de-reseau-telephonique/> (accessed on December 4, 2025)
8. Développement numérique et infrastructures en Centrafrique : avancées et défis : <https://corbeaunews-centrafrique.org/developpement-numerique-et-infrastructures-en-centrafrique-avancees-et-defis/> (consulté le 3 décembre 2025)
9. La Centrafrique octroie une licence d'exploitation à SOS Télécoms : <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/1804-127674-la-centrafrique-octroie-une-licence-d-exploitation-au-bresilien-sos-telecom> (consulté le 3 décembre 2025)

L'entité brésilienne a obtenu une licence inédite de gestion d'infrastructures passives, l'autorisant à « construire et louer des infrastructures de réseaux radio mobiles passives – notamment des tours, des antennes et des installations électriques – et à contribuer au déploiement de la fibre optique ». En tant que gestionnaire d'infrastructures passives, l'entreprise se positionne comme un partenaire technique plutôt que comme un concurrent commercial des trois opérateurs télécoms existants. Elle fournira aux opérateurs des infrastructures clés qu'ils pourront louer pour déployer ou étendre leurs réseaux, en particulier dans les zones à faible rentabilité.<sup>10</sup>

Grâce au financement de 33 millions d'euros de la BAD et de l'UE qui a permis le déploiement de 900 km de fibre optique reliant la RCA au Cameroun et au Congo-Brazzaville en 2024, des réussites commencent à être partagées. Dans une vidéo publiée sur le site web de la BAD,<sup>11</sup> Thierry, étudiant de première année, a pu créer un robot humanoïde qu'il a nommé Mama Africa et le faire fonctionner grâce à la connexion haut débit dont il bénéficie désormais. Les étudiants affirment pouvoir facilement diffuser des vidéos en

streaming, créer et déployer des applications mobiles conçues en RCA. Au sein de l'incubateur numérique de l'Université de Bangui, ils peuvent apprendre à déployer et réparer la fibre optique, ainsi que l'impression 3D, etc.

## Liberté d'expression

## en ligne et accès à

## l'information

La liberté d'expression est reconnue et garantie par la Constitution de la République centrafricaine de 2023,<sup>12</sup> en son article 23,<sup>13</sup> et l'accès à l'information ainsi que la liberté de la presse sont garantis par l'article 24<sup>14</sup>. Cependant, en 2025, un recul survient après une avancée majeure en 2024: la loi n° 20-027 du 21 décembre 2020, relative à la liberté de communication en République centrafricaine,<sup>15</sup> avait été qualifiée de progressiste, car elle dépénalisait les infractions à la liberté de la presse, garantissant ainsi que les journalistes ne soient pas, en théorie, poursuiv-

10. Ce que change l'arrivée de SOS Télécoms sur le marché télécoms centrafricain : <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/2407-130361-ce-que-change-l-arrivee-de-sos-telecoms-sur-le-marche-telecoms-centrafricain>(consulté le 3 décembre 2025)

11. Succes Story : Avec l'arrivée de la fibre optique, la Centrafrique entre de plain-pied dans l'ère numérique : <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/multimedia/video/success-story-avec-larrivee-de-la-fibre-optique-la-centrafrique-entre-de-plain-pied-dans-lere-du-numerique-82970>(consulté le 3 décembre 2025)

12. The Constitution de la 7e République (enacted on August 30, 2023) : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cf2023.htm> (accessed on November 12, 2024)

13. Article 23 of the 2023 Constitution: "Everyone has the right to freedom of expression. This right implies the freedom to express one's opinions or beliefs, in particular through speech, writing and images, subject to respect for the law, public order and morality."

14. Article 24 of the 2023 Constitution: "Everyone has the right to information. Freedom of the press, of information

is pour leurs propos tenus dans l'exercice de leur profession. L'Assemblée nationale a adopté par acclamation, le 26 mai 2025, un nouveau projet de loi sur la liberté de la presse et de communication, qui rétablit la sévérité de la législation en matière d'infractions à la liberté de la presse, lesquelles seront désormais sanctionnées si ce texte est promulgué. « Il s'agit d'une stratégie visant à museler la presse... Ce projet de loi confère aux législateurs le pouvoir, en cas d'infractions à la liberté de la presse, de tenir pour responsables le journaliste fautif, son rédacteur en chef, voire l'éditeur », ont affirmé des professionnels de la presse.<sup>16</sup> Conformément à la loi, le président devait la promulguer dans les 15 jours suivant son adoption par les législateurs, mais cela n'a pas été fait. Ce projet de loi n'a donc pas encore été adopté.

Le classement de la République centrafricaine dans le rapport « Liberté dans le monde 2025 » de Freedom House reste inchangé par rapport à l'année dernière (5/100), la présentant comme un pays « non libre » et la plaçant parmi les « pires des pires ». Le rapport de Freedom House indique que la République

centrafricaine « souffre d'une insécurité généralisée dans une grande partie du pays ; les forces gouvernementales ont démantelé la plupart des groupes rebelles, mais des milices continuent d'opérer dans l'arrière-pays, notamment autour des sites miniers ».<sup>17</sup>

La République centrafricaine s'est classée 72<sup>e</sup> dans le classement mondial de la liberté de la presse 2025 de Reporters sans frontières (RSF), gagnant quatre places par rapport à sa position 2024 (76<sup>e</sup>) et à la 92<sup>e</sup> en 2023, ce qui est un signe d'amélioration sur la façon dont le pays est perçu à l'échelle mondiale en matière de liberté de la presse. Le rapport note « Cet indice annuel évalue les pays en fonction de leur engagement envers un journalisme libre, indépendant et sûr. Il prend en compte plusieurs critères : le contexte politique, l'environnement juridique, les pressions économiques, l'influence socio-culturelle et la sécurité des journalistes. »<sup>18</sup>

L'année 2025 a été marquée par des élections générales et, de ce fait, l'espace numérique a été inondé de campagnes et de signes de désinformation orchestrés par divers acteurs

and of broadcasting by radio and television, the written press or any other means of communication shall be guaranteed, subject to respect for the law, public order and morality...”

15. Law on Freedom of Communication: [https://drive.google.com/file/d/19UeGtAbU00TQ9UWN\\_rs-hsypa-6xRLzq/view](https://drive.google.com/file/d/19UeGtAbU00TQ9UWN_rs-hsypa-6xRLzq/view) (accessed on January 10, 2025)
16. Centrafrique : vives protestations contre la nouvelle loi sur la liberté de la presse : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250529-rca-vives-protestations-contre-la-nouvelle-loi-sur-la-libert%C3%A9-de-la-presse> (accessed on december 5, 2025)
17. Liberté dans le monde 2025 (République centrafricaine) : <https://freedomhouse.org/country/central-african-republic/freedom-world/2025> (consulté le 4 décembre 2025)
18. Les pays africains où la liberté de la presse est la meilleure et la pire en 2025 : <https://africaviewfacts.com/stories/top-african-countries-with-the-best-and-worst-press-freedom-in-2025/> (consulté le 4 décembre 2025)

politiques à travers le pays. Les victimes ont pu subir des atteintes à leur vie privée, à leur réputation, voire des préjudices psychologiques. Cette pratique a été exacerbée par les réseaux sociaux, amplifiés par l'essor des outils d'intelligence artificielle, notamment pour altérer la vérité. Des groupes de vérificateurs de faits œuvrent dans tout le pays afin de contribuer à la création d'un environnement numérique sûr et d'aider le grand public à ne pas tomber dans le piège de la désinformation et des discours haineux. « La désinformation représente un danger réel, car elle déchire le tissu social et peut engendrer des tensions au sein du pays », a déclaré Loïc, l'un de ces vérificateurs.<sup>19</sup>

Comme indiqué dans le rapport Londa 2024, la situation reste inchangée sur ces points ; la loi actuelle sur la liberté de communication contient toujours des dispositions relatives aux « fausses informations », sans toutefois définir clairement ce qu'est une fausse information ni quel type de contenu pourrait être considéré comme troublant l'ordre public. De même, le Code pénal prévoit toujours des dispositions relatives à la « diffamation » et aux « outrages à l'autorité publique », qui sont punissables par la loi. Les pratiques séditieuses (propos ou comportements visant à inciter autrui à s'opposer à son gouvernement) et leur criminalisation dans le con-

texte africain sont liées à la diffamation.

## Accès à l'information

La République centrafricaine ne dispose d'aucune loi spécifique sur l'accès à l'information, hormis la loi de 2020 sur la liberté de communication, qui oblige le gouvernement à faire preuve d'ouverture et de transparence dans ses procédures et à répondre aux demandes d'information des journalistes. Comme nous l'avions indiqué en 2024, les plateformes en ligne gouvernementales (telles que les sites web) ne sont pas à jour, alors qu'elles devraient servir à informer le public sur les activités gouvernementales, les projets en cours et la vision du développement du pays. Bien que le domaine « gov.cf » soit disponible et que divers organismes gouvernementaux, comme les ministères, y aient accès, la plupart de ces sites affichent la mention « site en construction », tandis que d'autres ont des noms de domaine expirés.

Comme les sites web ne sont pas toujours à jour, certaines entités utilisent les réseaux

19. Zoom sur deux figures de la lutte contre les discours de haine et la désinformation en Centrafrique : <https://minusca.unmissions.org/zoom-sur-deux-figures-de-la-lutte-contre-les-discours-de-haine-et-la-d%C3%A9sinformation-en-centrafrique> (consulté le 5 décembre 2025)

sociaux comme Facebook pour publier régulièrement des informations sur leurs activités. Par exemple, le site web du ministère des Communications contient des informations datant de 2018, alors qu'il publie plus régulièrement sur sa page Facebook. Il en va de même pour l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques), ce qui rend difficile l'accès à des données et statistiques précises sur l'évolution du secteur des télécommunications dans le pays. Le ministère des Communications organise toutefois des points de presse hebdomadaires<sup>20</sup> abordant des sujets d'actualité et des initiatives conformes au principe 29 de la Déclaration sur la communication proactive, et plus particulièrement à sa section 3.<sup>21</sup>

## Protection des données

## et cybersécurité

La République centrafricaine dispose de lois en vigueur dans ce domaine : la loi n° 24-001 relative à la protection des données person-

nelles, promulguée par le président le 25 janvier 2024,<sup>22</sup> ainsi que la loi n° 24-002 relative à la cybersécurité et à la lutte contre la cybercriminalité, promulguée par le président le 21 février 2024.<sup>23</sup> Avec la ratification de ces deux textes législatifs, la RCA a rejoint la liste des États africains dotés d'instruments similaires essentiels.

Bien que la loi existe, l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy) n'est pas encore opérationnelle dans le pays. Conformément à cette loi, sa mission est notamment d'« assurer la sécurité des systèmes d'information, de gérer les alertes et de réglementer le secteur ». Il existe cependant une agence, rattachée à la Présidence de la République, appelée Cellule centrafricaine de l'Internet et de la sécurité (CCIS), qui « protège les citoyens contre les cybermenaces, préserve la stabilité des infrastructures numériques et défend l'image de la nation face aux cyberattaques et aux violations de données personnelles ».<sup>24</sup>

Malgré l'adoption de la loi sur la cybersécurité en 2024, la RCA poursuit ses efforts internes pour accélérer ses mesures organisation

20. Ministère de la Communication et médias de la RCA : <https://www.facebook.com/reel/1495740901478049> (consulté le 5 décembre 2025)

21. Déclaration de la ACHPR, P29(3) : « Les informations devant être divulguées de manière proactive doivent être diffusées par tous les moyens disponibles, y compris les technologies numériques. En particulier, les États doivent publier de manière proactive les informations conformément aux principes de données ouvertes internationalement reconnus. »

22. Loi No 24-001 portant protection des données personnelles : [https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi\\_24\\_001\\_portant\\_protection\\_des\\_donnes\\_a\\_caractere\\_personnel.PDF](https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_001_portant_protection_des_donnes_a_caractere_personnel.PDF) (consulté le 14 novembre 2024)

23. Loi n° 24-002 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité : [https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi\\_24\\_002\\_relative\\_a\\_la\\_cyber\\_securite.pdf](https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_002_relative_a_la_cyber_securite.pdf) (consulté le 14 novembre 2024)

24. Cellule Centrafricaine de l'Internet et de la Sécurité : <https://www.ccis-rca.org/MessageDuGnral> (consulté le 8 décembre 2025)

nelles (notamment le renforcement des infrastructures et le développement du capital humain par la formation et le renforcement des capacités), avec le soutien d'institutions régionales et internationales, afin de se conformer à la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, dite Convention de Malabo, qui n'a pas encore été ratifiée par le pays.

Malgré la promulgation de la loi n° 24-002 relative à la cybersécurité et à la lutte contre la cybercriminalité en 2024, un point saillant du rapport Londa 2024,<sup>25</sup> la capacité de la République centrafricaine (RCA) à faire face aux cyberattaques demeure faible. Le pays accuse un retard considérable dans l'Indice mondial de cybersécurité (GCI) 2024 de l'UIT, dont l'analyse repose sur cinq critères: le cadre juridique, les mesures techniques, l'organisation, le renforcement des possibilités et la coopération. La RCA se situe au niveau 5, le plus bas en Afrique, au même titre que des pays comme la Guinée-Bissau et le Burundi.<sup>26</sup>

### **Vie privée et surveillance**

En République centrafricaine, la confidentialité des communications est

protégée par la loi. Cependant, aucun rapport facilement accessible ne fait état de cas où le gouvernement aurait activement porté atteinte à la vie privée des citoyens en matière de communications. Même pendant l'année des élections générales, aucun cas de surveillance des dirigeants de l'opposition n'a été signalé, malgré leurs appels et leur intention déclarée de boycotter le scrutin.

À l'instar de 2024, les recherches montrent qu'aucune demande de retrait de contenu n'a été adressée par le gouvernement aux intermédiaires. C'est un signe encourageant que l'État semble respecter pleinement cette exigence de la Déclaration.

### **Évolutions des TIC et des**

### **technologies émergentes**

La République centrafricaine a tiré parti de sa connexion aux câbles de fibre optique pour accélérer le développement de son secteur des TIC. Ce développement est particulièrement visible à travers ses citoyens,

25. Londres 2024

26. Cybersécurité en Afrique : le dernier rapport révèle les défis et les progrès : <https://www.adiac-congo.com/content/cybersecurite-en-afrique-le-dernier-rapport-revele-les-defis-et-les-progres-161422> (consulté le 3 décembre 2025)

notamment les étudiants, les développeurs et les autres utilisateurs de technologies numériques. Les meilleures pratiques internationales ont démontré que le rôle du gouvernement est de donner l'exemple en travaillant, entre autres, sur le cadre juridique et en veillant à ce que les investissements nécessaires soient réalisés dans ce secteur, permettant ainsi aux utilisateurs d'en bénéficier pour soutenir le développement.

Une initiative importante est le soutien apporté par la Banque mondiale à l'Autorité de régulation des communications de la RCA (ARCEP) afin de renforcer sa mission de contrôle et de régulation du secteur des communications électroniques. Son mandat consiste principalement à suivre les tendances, à détecter les anomalies et à mieux comprendre l'état réel de la connectivité sur l'ensemble du territoire. Grâce à ce soutien en matière d'équipement et de renforcement des capacités, « l'autorité de régulation est désormais en mesure d'analyser en temps réel des données détaillées sur les performances du réseau mobile, sans dépendre uniquement des informations fournies par les opérateurs. »<sup>27</sup>

Au moment de la rédaction de ce rapport, le pays ne disposait d'aucune stratégie en matière d'intelligence artificielle (IA). L'Union africaine, lors de la publication de sa stratégie continentale sur l'IA en 2024, s'est fixé un objectif ambitieux : « mettre l'IA au service du développement et de la prospérité de l'Afrique », soulignant que « l'IA peut stimuler la croissance économique, créer de nouvelles industries, favoriser l'innovation, générer des emplois, développer de nouveaux créneaux économiques pour les femmes et les jeunes, soutenir la préservation du patrimoine culturel africain et contribuer à relever certains défis ».<sup>28</sup>

La RCA devrait utiliser ce modèle pour s'aligner sur l'esprit de ce cadre continental. Le 22 août 2025, alors que le président de la RCA participait à un sommet au Japon, le Premier ministre japonais a annoncé<sup>29</sup> « Le lancement d'un vaste programme de formation destiné à plus de 30 000 experts centrafricains en intelligence artificielle ». En novembre 2025, les citoyens attendaient toujours d'en savoir plus sur la faisabilité d'un tel programme.<sup>30</sup> Lorsque le ministre des Communications s'est adressé à la presse, il n'a pas présenté d'ordre du jour précis pour un programme aussi

27. Créer un régulateur télécom moderne et performant en RCA : <https://blogs.worldbank.org/fr/africain/creer-un-regulateur-telecom-moderne-et-performant-en-republique-centrafricaine> (consulté le 3 décembre 2025)

28. Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle : [https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR\\_Strategie\\_Continentale\\_sur\\_lIntelligence\\_Artificielle\\_3.pdf?ref=fakt-afrique.org](https://au.int/sites/default/files/documents/44004-doc-FR_Strategie_Continentale_sur_lIntelligence_Artificielle_3.pdf?ref=fakt-afrique.org) (consulté le 8 décembre 2025)

29. Centrafrique – Japon : Un partenariat stratégique pour anciens 30.000 experts en intelligence artificielle : <https://tribuneechos.com/centrafrique-japon-un-partenariat-strategique-pour-former-30-000-experts-en-intelligence-artificielle/> (consulté le 3 décembre 2025)

important.

Autre étape importante: la validation<sup>31</sup> le 29 juin 2025 à Bangui, la capitale, de la Stratégie nationale pour la recherche scientifique et l'innovation technologique (2025-2029). Cette stratégie vise à ancrer la recherche centrafricaine dans l'innovation à l'horizon 2033, grâce à une gestion rigoureuse, un financement durable et une coordination multisectorielle renforcée.

## Inclusion numérique

### Protéger les enfants en ligne

En République centrafricaine, les initiatives de protection de l'enfance en ligne s'inscrivent dans un cadre plus large de protection de l'enfance piloté par les agences des Nations Unies (telles que l'UNICEF et l'UIT) et le gouvernement. Ce cadre met l'accent sur la sensibilisation, le renforcement du cadre juridique (notamment le Code de protection de l'enfance adopté en 2020) et l'assistance aux victimes de violations. Bien que ces

initiatives soient principalement axées sur la protection contre les conflits armés, des efforts sont déployés pour promouvoir l'accès au numérique pour les jeunes filles (comme la formation aux technologies numériques dispensée par l'UNFPA en octobre 2024<sup>32</sup>) et l'application des directives mondiales de l'UIT<sup>33</sup> (telles que ses directives sur la protection des enfants en ligne pour créer un environnement en ligne sûr pour les enfants).

### Le Fonds de service universel

Le Fonds de Service Universel (FSU) est une initiative de la loi de 2018 sur les communications électroniques de la République centrafricaine (RCA), articles 77 à 81. Il est défini comme « un ensemble minimal de services définis, d'une qualité spécifiée, accessibles à l'ensemble de la population à des conditions tarifaires abordables sur l'ensemble du territoire » (article 77). Il est alimenté par les contributions de chaque opérateur, à hauteur de « 2 % du chiffre d'affaires de l'année précédente de chaque opérateur » (article 79).

Le rapport Londa de 2024 indiquait qu'aucune mesure n'avait été prise pour rendre ce fonds opérationnel, car le comité chargé

30. Formation en intelligence artificielle au Japon : Quand Touadera vend fu nouveau rêve pour son troisième mandat : <https://corbeaunews-centrafrique.org/formation-en-intelligence-artificielle-au-japon-quand-touadera-vend-du-reve-pour-son-troisieme-mandat/> (consulté le 3 décembre 2025)
31. Stratégie nationale de recherche en RCA : vers une gouvernance scientifique rénovée au service du développement durable : <https://www.lecames.org/strategie-nationale-de-recherche-en-republique-centrafricaine-2025-2029-vers-une-gouvernance-scientifique-renovee-au-service-du-developpement-durable/>
32. L'UNFPA s'engage pour l'accès des jeunes filles centrafricaines au numérique : <https://car.unfpa.org/fr/news/lunfpa-sengage-pour-lacc%C3%A8s-des-jeunes-filles-centrafricaines-au-num%C3%A9rique> (consulté le 8 décembre 2025)
33. Règles de protection des enfants en ligne : <https://www.itu-cop-guidelines.com/> (consulté le 8 décembre 2025)

de le superviser, conformément à la loi de 2018, n'avait pas encore été constitué. Le 9 juillet 2025, il a été annoncé que le ministère de l'Économie numérique et des Télécommunications avait lancé les activités du Comité de développement des communications électroniques (CDCE) afin de rendre le fonds opérationnel.<sup>34</sup> La page Facebook de l'organisme de réglementation a indiqué<sup>35</sup> que des experts de neuf ministères ont été réunis, notamment des ministères de l'Éducation nationale, des Finances et du Budget, du Plan et de la Coopération, de l'Enseignement supérieur, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Administration du Territoire, de la Santé publique, de l'Économie numérique et des Télécommunications, ainsi que des experts du Gouvernorat de Bas-Oubangui et des opérateurs de télécommunications.

Bien que peu de progrès aient été constatés sur le terrain depuis cette réunion, il s'agit d'une avancée positive pour la mise en œuvre effective du Fonds de service universel (FSU) dans le pays. Ce Fonds sera géré par l'ARCEP, qui supervise tous les projets de déploiement d'infrastructures et de services.

### **Droits des personnes vivant avec un handicap**

En 2025, les personnes handicapées en République centrafricaine demeurent fortement exclues du numérique, confrontées à des coûts élevés, un accès limité aux appareils, des infrastructures insuffisantes et un faible niveau de compétences numériques. Malgré une sensibilisation croissante, elles sont moins susceptibles d'utiliser l'internet mobile ou les technologies d'assistance, ce qui aggrave les inégalités en raison de la rareté des données et d'une réglementation insuffisante.<sup>36</sup> Bien que les citoyens de la République centrafricaine soient confrontés à des problèmes similaires, la situation des personnes handicapées est plus préoccupante. En République centrafricaine, l'absence générale de réglementation, de normes techniques contraignantes et de connaissances en matière de conception inclusive parmi les promoteurs immobiliers limite les options accessibles.

34. Centrafrique : vers la mise en œuvre du fonds du service universel : <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/1107-130013-centrafrique-vers-la-mise-en-uvre-du-fonds-du-service-universel> (consulté le 3 décembre 2025)

35. ARCEP Centrafrique : <https://www.facebook.com/ArcepCentrafrique/posts/pfbid0vuhvjaHcuSLqFjovXvpcK3Lw9hdqBPw6v3rRqBXBAjEVaW15GMR5x25tCpkBxFZel> (consulté le 3 décembre 2025)

36. Transformation numérique et inclusion sociale dans les services publics : une analyse qualitative de l'adoption de l'administration électronique par les communautés marginalisées dans le cadre d'une gouvernance durable : <https://www.mdpi.com/2071-1050/17/7/2908> (consulté le 5 février 2026)

## Conclusion

La République centrafricaine a réalisé des progrès sur de nombreux fronts depuis le rapport de l'année dernière, notamment en matière de déploiement de la fibre optique pour une meilleure connectivité et d'adoption de la nouvelle loi sur la liberté de la pres-

se par le Parlement. Toutefois, l'État doit agir d'urgence dans d'autres secteurs susceptibles de soutenir la croissance nationale, d'où nos recommandations spécifiques.

## Recommandations

Les recommandations suivantes sont donc soumises aux différentes parties prenantes pour action :

Le gouvernement devrait :

- Tirer parti de la disponibilité de la fibre optique et collaborer avec les opérateurs télécoms pour proposer des offres de connectivité compétitives aux consommateurs.
- Renforcer les capacités du Comité chargé de gérer le Fonds de service universel, un mécanisme essentiel prévu par la législation nationale, afin de soutenir le déploiement des infrastructures technologiques et la connectivité dans les zones reculées.
- Envisager l'adoption de mesures de mise en œuvre (telles que la création de l'Agence nationale de cybersécurité) et adhérer à la Convention de Malabo.
- Mener des actions ciblées en faveur des personnes handicapées dans le but de favoriser une meilleure inclusion, notamment par le biais de partenariats public-privé avec des organismes spécialisés dans la fourniture de services adaptés à cette catégorie d'utilisateurs d'Internet.

#### L'organisme de réglementation devrait :



- Veillez à ce que les intérêts des utilisateurs finaux prévalent sur les intérêts commerciaux des opérateurs lors du déploiement de leurs services.
- Il serait judicieux de mettre à jour ses sources d'information publiques (comme son site web) afin de permettre aux chercheurs d'accéder aux données relatives à l'évolution du marché des télécommunications telle qu'elle se pratiquait auparavant. Les données disponibles sont obsolètes.
- Collaborer avec le gouvernement pour promouvoir des mesures novatrices et attrayantes qui attireront les investisseurs et soutiendront la croissance de la connectivité.

#### Les organisations de la société civile devraient :



- Jouer le rôle de chien de garde, en veillant à ce que les différents projets menés ou annoncés par le gouvernement dans le domaine numérique soient mis en œuvre, en particulier ceux qui sont encadrés par les lois et réglementations nationales en vigueur.
- Envisager des possibilités de financement, notamment auprès de donateurs internationaux et en nouant des partenariats avec le gouvernement, afin de développer des programmes d'alphabétisation numérique qui permettront d'accroître l'adoption des technologies dans le pays et, par conséquent, l'inclusion numérique.
- Accroître les activités telles que celles liées aux programmes d'alphabétisation numérique, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées qui sont souvent laissées pour compte.
- Continuez à faire pression sur le gouvernement pour qu'il révise le projet de loi sur la liberté de la presse avant qu'il ne soit promulgué par le président.

#### Les citoyens devraient :

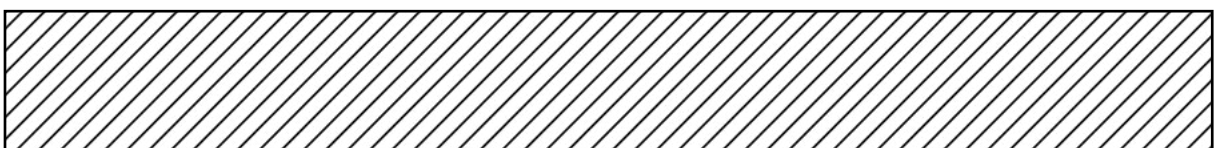


- Faites preuve de créativité et d'initiative en tirant parti des développements actuels du secteur des TIC (tels que la fibre optique) pour lancer des innovations, tester des opportunités entrepreneuriales, etc.

#### Secteur privé:









- Les entreprises de télécommunications devraient soutenir le gouvernement dans ses efforts pour développer et mettre en œuvre le Fonds de service universel afin de contribuer au déploiement de la connectivité dans les zones mal desservies et non desservies.
- Les entités privées opérant dans le secteur technologique doivent se conformer à la loi et aux normes internationales afin de protéger les communications privées et les données personnelles de leurs utilisateurs.
- Les opérateurs de télécommunications devraient tirer parti du déploiement de la fibre optique pour augmenter la capacité et fournir une connectivité haut débit aux citoyens en envisageant des tarifs abordables pour les utilisateurs à faibles revenus.
- Les acteurs économiques devraient tirer parti de la disponibilité de la connexion fibre optique pour demander et utiliser les différentes licences afin de fournir des services numériques aux citoyens de la RCA.



# L'indice Score



Central African Republic, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;  
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateur	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupures Internet	P38(2)			L'État n'a toléré aucune perturbation du réseau (telle que des coupures d'internet).
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			L'État a fait preuve d'efforts et de bonnes pratiques pour garantir un accès effectif à Internet aux groupes marginalisés (comme la mise en service de la fibre optique), mais des efforts supplémentaires sont nécessaires, notamment en veillant à ce que des lois soutiennent les efforts du gouvernement en faveur d'une connectivité effective.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22 (2)			Concernant les sanctions, la loi sur la liberté de communication renvoie au Code pénal et prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour toute personne reconnue coupable d'avoir créé ou diffusé de fausses informations et des propos diffamatoires. Or, rien n'indique que ces dispositions soient appliquées en 2025. L'État doit se pencher sur cette question et mettre fin à la criminalisation des fausses informations afin d'être pleinement en conformité avec la loi.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22 (2)	 3	 2	La sédition (ou des actes similaires tels que la diffamation ou la rébellion) est mentionnée dans la législation centrafricaine. Concrètement, les auteurs de ces actes sont passibles de peines en vertu du Code pénal. À l'instar de 2024, aucune application de ces sanctions n'a été constatée en 2025. Toutefois, ces dispositions législatives devraient être abrogées afin d'éviter qu'elles ne constituent une menace pour la liberté d'expression.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20 (1) & (2)	 4	 3	Le score reste le même qu'en 2024, mais le nouveau projet de loi controversé sur la liberté de communication, adopté par le Parlement, pourrait entraîner une baisse si le président le transforme en loi.
Législation sur la protection des données.	P42	 3	 3	La loi est en vigueur depuis 2024, mais aucune mesure d'application n'a été enregistrée en 2025 (comme la nomination d'une autorité de protection des données). La note baisse d'un point.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires d'Internet.	P38 and P39 (4)	 4	 3	Comme en 2024, les données relatives à cet indicateur ne sont pas facilement accessibles auprès du gouvernement. Toutefois, selon divers rapports de transparence, notamment ceux concernant les plateformes Meta et Google, la CAR n'a formulé aucune demande en ce sens ces dernières années. Il est néanmoins essentiel que le gouvernement fasse preuve de proactivité en divulguant les informations relatives au respect des procédures établies afin d'être pleinement conforme.

Indicator	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Atteinte à la vie privée des communications	P41			La loi de 2018 sur les communications électroniques prévoit un contrôle judiciaire et des dispositions relatives à l'application des meilleures pratiques. Aucune donnée simplement abordable ne permet de constater d'atteintes à la vie privée des communications.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39 (6)			Il n'existe pas de stratégie nationale en matière d'IA, mais le gouvernement a annoncé la formation d'au moins 30 000 citoyens à l'utilisation de l'IA, en partenariat avec le Japon.
Le défaut, de la part du gouvernement, de divulguer ou de diffuser de manière proactive des informations par le biais des technologies numériques.	P29 (3)			En République centrafricaine, il n'existe aucune loi sur l'accès à l'information et aucune donnée à jour n'est disponible sur les plateformes web gouvernementales diffusant des informations, hormis la page Facebook du ministère de la Communication et des Médias mentionnée précédemment, pour laquelle cette note est attribuée à titre indicatif. De nombreux efforts restent toutefois à fournir pour que la République centrafricaine soit pleinement conforme à la législation.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques relatives à l'enfance, promouvant la sécurité et la confidentialité numériques des enfants en ligne	P37(5)			Sur ce point, il n'y a aucune amélioration par rapport à l'année dernière, nous conservons le même score.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Inclusion numérique	P37 (3)			Des progrès encourageants dans la mise en œuvre du Fonds universel de services (USF) ont été observés en 2025. Le déploiement de la fibre optique en 2024 a amélioré la connectivité et les jeunes peuvent désormais exprimer leur créativité. Un nouvel opérateur a été évoqué pour connecter les régions isolées.
TOTAL (jusqu'à 60)	2024: 31	<b>2025</b> <b>30</b>		



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)